

LE MINISTRE

-00508

N° _____/MEPS/CAB

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale informe l'ensemble des entreprises exerçant sur le territoire national, qu'en application des dispositions de l'article 92.2 de la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail et de l'article 5 de la loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale, une vaste opération de vérification de la déclaration des travailleurs à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale sera menée par les Inspecteurs du Travail et des Lois Sociales et les Contrôleurs d'exploitation de la CNPS.

Cette opération débutera le **mercredi 27 février 2019**.

Le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale compte sur le concours de tous pour le succès de l'opération.

Fait à Abidjan, le **26 FEV. 2019**

P/Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet



KANGA
Jean-Jacques KANGA